

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire salle Mouloudji Espace Culturel Jean Ferrat, sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc TELLIER**, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental, en suite de la convocation en date du premier avril deux mil vingt et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, retransmise en direct sur le site de la Commune.

ETAIENT PRESENT(E)S

M. TELLIER Jean-Marc, **Maire**

Mmes et MM. LETOQUART Jean, GOSSELIN David, BOUZIANE Zineb, VERNACK née WILLERVAL Christelle, OWCZARZAK Dany, KOUJANE Brahim, **Adjointes au Maire.**

Mmes et MM. TISON née CARON Danielle, GEST Alex, CHERET Pierre, SCHIAVON née VAHE Rose-May, CAPRON née PARENT Renée, DECONINCK Guy, PETIT née PONCHANT Brigitte, LAURENT Marc, GUILLEMANT Gilles, BEUGNET née DUFAY Pascale, BOURDON Fabrice, APOURCEAU née POLY Cathy, SUSZKA Daniel, DUQUESNOY Cyril, LOEUILLEUX Linda, PICARD née BEAUVOIS Karin, TISON Sandrine, YAMANI née ARBIA Fadhila, IDYOUSSEF Abdeljalil, FONTAINE Laetitia, SARDO Anthony, **Conseillers Municipaux.**

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

- Madame CIOFFI Perrine, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Monsieur GOSSELIN David,
- Monsieur BARANOWSKI Alain, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à Monsieur SUSZKA Daniel,
- Monsieur SAYON Guillaume, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à Madame VERNACK née WILLERVAL Christelle,
- Madame LACROIX née LHERBIER Renée, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame BOUZIANE Zineb,
- Monsieur DOUIHI Mohamed, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur SARDO Anthony.



Après l'appel des présents, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame **Danielle TISON** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur **Jean-Marc TELLIER**, Maire, préside la séance du Conseil Municipal et l'ouvre sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



I ■ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2021

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021 a été adopté à **L'UNANIMITE.**

II ▪ DECISIONS DU MAIRE

- le Conseil Municipal a pris acte des dix neuf décisions adoptées par le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci concernent les marchés publics et contrats repris ainsi qu'il suit :

01 ▪ La reprise de la concession en 50 ans n°4506 au cimetière communal de Monsieur et Madame CARBONNIER-DUFRESNE Gilbert. Le montant de la reprise est fixé à 171,65 €.

02 ▪ Le contrat d'entretien et de maintenance des ascenseurs dans divers bâtiments communaux qui a été confié à la société OTIS de COQUELLES pour un montant total de 5 698,80 € TTC. Le contrat a été établi pour une période allant jusqu'au 31 janvier 2022, et est reconductible trois fois une année.

03 ▪ Le contrat d'entretien et de vérification des hottes d'extraction et tables de cuisson dans nos bâtiments communaux attribué à la société HYGIENE PRO SERVICES de MARQUISES pour un montant total de 3 408,00 € pour un an. Le contrat a été établi pour une année et est reconductible trois fois une année.

04 ▪ Le contrat de maintenance des portes automatiques dans divers bâtiments communaux confié à la société KONE de NICE, pour un montant total de 1 633,97 € TTC pour un an. Le contrat a été établi pour une année et est reconductible quatre fois une année.

05 ▪ Les travaux de couverture, d'étanchéité et de bardage dans les bâtiments communaux confiés à la société RAMERY ENVELOPPE de LENS. Ce marché à bons de commande a été estimé annuellement à 165 000,00 € HT maximum. Il a été conclu pour une période allant du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022 ou au plus tôt, à la date à laquelle le montant annuel maximum aura été atteint, et est reconductible de manière tacite deux fois une année.

06 ▪ L'attribution des transports communaux des enfants dans le cadre des activités scolaires et municipales et des associations communales et autres personnes dans le cadre de voyages et de déplacements organisés par la Ville à la société DES TRANSPORTS JULES BENOIT de LENS. Ce marché à bons de commande est estimé à 208 000 € HT maximum. Il a été conclu pour une durée d'une année du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

07 ▪ La fourniture et la pose d'un praticable d'entraînement à la salle de gymnastique Marc LANVIN attribuées à la société GYMNOVA de MARSEILLE pour un montant de 44 008,16 € HT.

08 ▪ Les achats de diverses fournitures en quincaillerie et en peinture pour les bâtiments communaux attribués ainsi qu'il suit :

Le lot n°1 « Fournitures de matériels d'aménagement, d'agencement et de diverses quincailleries » à la société LEGALLAIS sise à Hérouville Saint Clair. Ce marché a été notifié le 30 mars 2021 et est conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

Le lot n° 2 « Achat de peintures, d'enduits intérieurs, de revêtements muraux, de revêtements de sols souples et d'accessoires » à la société THEODORE MAISON DE PEINTURE sise à Noyelles les Seclin. Ce marché a été notifié le 30 mars 2021 et est conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

Ces deux marchés sont conclus sans montant minimum ni montant maximum pour une première période initiale de 9 mois et pourront être reconduits tacitement TROIS fois une année.

09 ▪ L'attribution de l'entretien des terrains de sports et des espaces verts publics urbains sur le territoire communal à la société PINSON PAYSAGE NORD, sise à Fretin (59273), 182 rue Georges Brassens, ainsi qu'il suit :

- LOT 1 : « Entretien des terrains de sports du Complexe Sportif Jacques Robitail » estimé à 50 000 € HT maximum pour 6 mois et 25 000 € HT maximum pour trois mois (reconductions) Ce marché a été notifié le 30 mars 2021 et est conclu jusqu'au 31 août 2021 ou au plus tôt, à la date à laquelle le montant maximum aura été atteint.

Il est reconductible de manière TACITE, par période de TROIS MOIS, pour une durée maximale de quatre ans.

- LOT 2 : « Entretien des autres terrains de sports » estimé annuellement à 50 000 € HT.
Ce marché a été notifié le 30 mars 2021 et est conclu jusqu'au 28 février 2022 ou au plus tôt, à la date à laquelle le montant maximum aura été atteint.
Il est reconductible de manière TACITE, trois fois pour une période de 1 an, soit une durée maximale de quatre ans.

- LOT 3 : « Entretien des espaces verts publics urbains » sans montant maximum
Ce marché a été notifié le 30 mars 2021 et est conclu jusqu'au 28 février 2022. Il est reconductible de manière TACITE, trois fois pour une période de 1 an, soit une durée maximale de quatre ans.

10 ▀ Le marché unique de restauration des personnes âgées relevant du CCAS et des enfants fréquentant le restaurant scolaire, les accueils de loisirs et le service Multi Accueil de la Maison de l'Enfant (pour la ville) confié à la société API RESTAURATION sise à Oignies. Ce marché avait été conclu du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021.

Lors de la première période d'état d'urgence sanitaire COVID 19, (du 15 mars au 10 juillet 2020), la Ville a été contrainte d'adapter ses services de restauration, notamment en ce qui concerne le portage de repas à domicile, afin de répondre aux strictes mesures d'hygiène imposées par les pouvoirs publics.

Le titulaire du marché a mis à la disposition de la ville, pour la période du 16 mars au 10 mai 2020, son Chef Gérant et son second de cuisine, pour un nombre d'heures supplémentaires de 49,68 heures.

Par ailleurs, la deuxième période d'état d'urgence sanitaire (depuis le 14 octobre) a rendu difficile l'organisation d'une procédure de mise en concurrence efficace pour le futur marché qui devait débiter le 1^{er} avril 2021.

Un avenant est donc passé avec la société API RESTAURATION afin de prolonger le marché de 5 mois, du 1^{er} avril au 31 août 2021., et est estimé à :

- 76 084,40 € HT et représente 21,18 % du montant global du marché ville. Cette somme correspondant à la mise à disposition du chef gérant et de son second pour un montant HT de 1 242,00 €, et à la prolongation du marché soit 74 842,40 € HT,
- 30 480,00 € HT pour le CCAS et représente 20,83 % du montant global du marché, somme correspondant à la prolongation du marché.

11 ▀ Le marché de travaux de reconstruction des installations d'éclairage public sur le territoire communal, de gestion de l'énergie, de maintenance et d'exploitation avec garantie totale, avait été confié le 1^{er} septembre 2009 pour une durée de douze ans au groupement constitué de la société REGION LUMIERES sous l'enseigne CITEOS sise à Saint Laurent Blangy et de la société SANTERNE sous l'enseigne CITEOS sise à Sainte Catherine.

La deuxième période d'état d'urgence sanitaire COVID 19 (depuis le 14 octobre 2020) rend difficile les réunions de préparation du Dossier de Consultation des Entreprises du futur marché qui doit débiter le 1^{er} septembre prochain, et dont l'avis d'appel à la concurrence devait être publié courant AVRIL 2021.

Dans ces conditions, le marché arrivant à échéance le 31 août 2021 est prolongé d'une durée de **douze mois**, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 afin de permettre à la Ville et à l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui sera désigné de préparer dans les meilleures conditions le futur marché.

Un avenant de prolongation d'une année du marché qui porte uniquement sur les prestations de fonctionnement, à savoir la gestion de l'énergie, l'entretien, les dépannages, a donc été passé avec la société CITEOS. Cet avenant d'un montant de 144 167,00€ HT, représente 2,82 % du montant global du marché.

12 à 19 ▀ L'exercice du Droit de Prémption Urbain par délégation du Conseil Municipal :

-sur le terrain situé Avenue Achille Thumerelle cadastré section AB n°13 d'une contenance de 75 m², propriété de l'Etat, en vue d'un aménagement urbain destiné à désenclaver et reconnecter les quartiers jouxtant les anciennes bretelles de la RN 17. Le prix de cette acquisition est de 75,00 € conformément à celui formulé dans la DIA. L'acte sera passé en la forme notariée et les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

-sur le terrain situé rue Pierre Baudel, cadastré section AB n°70 d'une contenance de 95 m², propriété de l'Etat, en vue d'un aménagement urbain destiné à désenclaver et reconnecter les quartiers jouxtant les anciennes bretelles de la RN 17. Le prix de cette acquisition est de 95,00 € conformément à celui formulé dans le DIA. L'acte sera passé en la forme notariée et les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

-sur le terrain situé rue Edouard Dépret, cadastré section AB n°292 d'une contenance de 170 m², propriété de l'Etat, en vue d'un aménagement urbain destiné à désenclaver et reconnecter les quartiers jouxtant les anciennes bretelles de la RN 17. Le prix de cette acquisition est de 170,00 € conformément à celui formulé dans le DIA. L'acte sera passé en la forme notariée et les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

-sur les deux terrains situés Avenue Achille Thumerelle, cadastrés section AB n°385, 390 d'une contenance totale de 354 m², propriété de l'Etat, en vue d'un aménagement urbain destiné à désenclaver et reconnecter les quartiers jouxtant les anciennes bretelles de la RN

L'acte sera passé en la forme notariée et les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

▪ Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris connaissance :

*des Déclarations d'Intentions d'Aliéner reçues pour la période du 10 octobre 2020 au 31 décembre 2020 et pour la période du 5 janvier 2021 au 16 février 2021.

* de la liste des 7 concessions délivrées au cimetière communal pour la période allant du janvier 2021 au 16 mars 2021 :

- 5 concessions traditionnelles
- 1 cave urne
- 1 case columbarium

Le produit de ces locations s'élève à 2 121,25 €.

III ▪ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 ET DES BUDGETS ANNEXES

-Monsieur le Maire a présenté le budget primitif de l'exercice 2021, en illustrant ses propos au moyen d'un power point. Le budget 2021 a été établi conformément aux orientations fixées lors de la séance du 17 février 2021 :

- ▶ Pas de hausse des taux d'imposition,
- ▶ Pas de hausse des tarifs pour les Avionnais,
- ▶ Priorité donnée à l'enfance, la petite enfance, la jeunesse et l'éducation,
- ▶ Autofinancement des investissements sans souscription d'un emprunt,
- ▶ Préparation d'un plan pluriannuel d'investissements
- ▶ Poursuite des opérations d'investissement engagées, avec notamment la réfection de la rue Lequeux, l'aménagement des anciennes bretelles de la RN 17, la réfection de la toiture de l'école Aragon Triolet, l'aménagement des ateliers municipaux rue Thumerelle,
- ▶ Engagement de nouvelles opérations d'investissement : l'aménagement du carrefour de la Coulotte, la réfection des cours d'école,
- ▶ Maintien d'un budget participatif permettant la réalisation des travaux et aménagements actés lors des réunions publiques.

L'année 2021 a été placée sous le thème de la solidarité et le Conseil Municipal a d'ores et déjà décidé la constitution de 2 fonds :

- ▶ L'un au profit des familles et des étudiants précarisés par la pandémie et dont la gestion sera confiée au CCAS,
- ▶ Le second pour soutenir les associations avionnaises dont l'activité a été fragilisée par les mesures de restriction imposées depuis mars 2020.

Le premier trimestre 2021 a été marqué par les mesures de couvre-feu, le confinement durant certains week-ends, l'interdiction de nombreuses activités notamment dans le domaine de la culture et le maintien de multiples protocoles, restreignant la tenue et la réalisation d'actions prévues.

Le budget 2021 a été préparé et établi en tenant compte du contexte actuel, mais il devra aussi être réactif et s'adapter à l'évolution d'une situation pour l'instant encore incertaine. Il concrétise les orientations fixées. Il a été élaboré sans connaître le montant des dotations.

Il a également été construit sur la base des actions décidées, mais d'ores et déjà, un certain nombre d'entre elles ne seront pas mises en œuvre compte tenu des mesures liées à la pandémie. Au budget supplémentaire, il sera donc indispensable de procéder comme lors de l'exercice 2020.

Il s'efforce de maintenir la qualité des services et prestations rendus à la population.

Les axes, orientations et priorités définis lors du débat d'orientations budgétaires sont maintenus et intégrés dans le budget 2021.

Dans le domaine des investissements, il est prévu d'une part la poursuite des projets engagés et des opérations « habituelles » et d'autre part sont intégrés les premiers projets de la nouvelle mandature.

Depuis plusieurs années, la Commune poursuit, pour ses investissements, une politique basée sur les grands axes ci-après :

- La poursuite des opérations engagées notamment de la reconstruction des installations de chauffage et la mise en accessibilité des installations communales,
- La continuation des réunions publiques et l'adaptation des infrastructures aux attentes de la population,
- La priorité donnée aux travaux permettant à terme de générer des économies de fonctionnement,
- La modernisation des installations et des équipements municipaux.

Le budget 2021 est la traduction de ces orientations et de ces décisions. Il s'élève à **29.268.553 euros**

- dont 24.169.039 euros en Section de Fonctionnement,*
- dont 5.099.514 euros en Section d'Investissement*

Il a ensuite ouvert les débats, puis il est passé au vote du budget primitif :

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Le budget primitif 2021 et les états annexes ont été adoptés à l'UNANIMITE.

-Monsieur le Maire a ensuite présenté le budget annexe de locations de salles :

*en recettes, il est prévu 10 000 € provenant des redevances acquittées pour les locations de salles.

*en dépenses, 100,00 € sont inscrits en pertes de créances irrécouvrables et 9 900 € en charges exceptionnelles, ce crédit permettant le remboursement des locations qui n'ont pu être honorées.

Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement imputées sur ce budget annexe.

Ce budget annexe a été adopté à l'UNANIMITE :

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

-A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2021 :

- *les différents tarifs, droits et taxes à percevoir par la Commune,
- *les tarifs de locations de salles.

-A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal a également fixé les taux applicables aux différentes bases assujetties aux impôts directs locaux qui ont été arrêtés comme suit :

*taxe d'habitation	23,74% (pour les logements restants assujettis)
*taxe sur le foncier bâti	60,45%
*taxe sur le foncier non bâti	96,93%

IV ■ AMENAGEMENT - FONCIER - URBANISME

-A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé de céder à M.& Mme VANDEVOORDE l'immeuble sis à AVION 211 boulevard Henri Martel, cadastré section AH n°12 de 1 499m², moyennant le prix de 140 000,00 €.

V ■ PERSONNEL COMMUNAL

-A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé d'adopter au 1^{er} avril 2021 le tableau des emplois proposés :

- ▶ Adoption du tableau annuel d'avancements de grade et de promotion interne au titre de l'année 2021 pour tenir compte des évolutions de carrière des agents communaux telles que prévues par les textes. Il est à noter que la création-suppression de postes interviendra au moment de la nomination de l'agent au nouveau grade,
- ▶ Création de 2 postes d'adjoints techniques à raison de 25h/semaine pour nomination en qualité de stagiaire.
- ▶ Création de 2 postes d'adjoints techniques à raison de 30h/semaine pour nomination en qualité de stagiaire et la suppression des deux postes d'agents contractuels à 30h/semaine détenus par les agents.
- ▶ Création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 28h/semaine et la suppression du poste occupé précédemment à 20h/semaine dès la nomination de l'agent,
- ▶ Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 20h/semaine
- ▶ Suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 15h/semaine
- ▶ Suppression d'un poste d'agent contractuel de catégorie C à raison de 4h/semaine.

-A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé de créer des postes pour les jobs d'été :

- ▶ 19 postes d'agent de restauration ou de nettoyage pour la durée des accueils de loisirs d'été 2021,
- ▶ 40 postes d'adjoint technique, administratif ou d'animation territorial pour une durée de 4 semaines réparties entre le 14 juin 2021 et le 11 septembre 2021.

Il a décidé de fixer la date limite de dépôt des candidatures au 30 avril 2021.

VI ▪ ENSEIGNEMENT

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à présenter le projet « socle numérique de base pour l'acquisition d'équipements numériques pour les écoles élémentaires de la ville d'AVION » à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale. Puis il a approuvé l'opération d'acquisition d'équipements numériques et d'un volet service ressources pour 7 écoles élémentaires. Le coût total de cette action, sur la base des devis établis, est de 51 783 € TTC. La participation de la Commune est de 12 765,75 € sur les dépenses d'investissement et 360,00 € sur celles de fonctionnement. Une demande de subvention sera sollicitée auprès des services de l'Etat.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire :

- ▶ à prendre toute disposition et à engager toute démarche nécessaire à la mise en place des horaires conformément aux souhaits majoritairement exprimés par les parents d'élèves dans les conseils d'école,
- ▶ à réviser, si besoin le PEdT,
- ▶ à signer tous documents afférents à cette affaire.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les prestations de services Accueils de Loisirs Extrascolaires et Périscolaires.

VII ▪ ENFANCE – PETITE ENFANCE

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales nécessaire au fonctionnement des Accueils de Loisirs Extrascolaires et Périscolaires.

VIII ▪ POLITIQUE DE LA VILLE

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé le contenu de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain NPNRU et s'est engagé à inscrire au budget de la Commune les crédits afférents aux différentes opérations NPNRU. Il a ensuite autorisé Monsieur le Maire à solliciter des financements extérieurs et à signer ladite convention.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé la candidature de la ville d'AVION pour la labellisation « Cité Educative » ayant pour objectif d'améliorer les parcours scolaires et éducatifs des enfants et jeunes de 0 à 24 ans, grâce au renforcement des alliances éducatives sur son territoire et aux moyens spécifiquement dédiés à ce projet. Il a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature.

IX ▪ MARCHES PUBLICS

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à :

- ☞ **Engager** les démarches nécessaires pour créer un groupement de commandes entre le CCAS d'AVION et la Ville d'AVION, pour l'attribution d'un marché unique de restauration des personnes âgées relevant du CCAS et des enfants fréquentant le restaurant scolaire, les accueils de loisirs et le service Multi Accueil de la Maison de l'Enfant.
- ☞ **Signer** avec le CCAS la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement et désignant la Ville d'AVION coordonnatrice du groupement.
- ☞ **Signer** le marché à intervenir ainsi que tous les actes qui y seront relatifs avec la société retenue par les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

X ■ FINANCES

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la nouvelle convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la ville d'AVION et la Société ORANGE France pour l'implantation d'équipements techniques sur l'immeuble du Complexe sportif BLIN, cadastré section AP n° 289. La redevance annuelle s'élève à 4 432 €

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention cadre pluriannuelle avec l'association Club Sportif Avionnais Football pour une durée de trois, définissant les objectifs à atteindre, les prestations à la charge de chacun, les relations financières de la ville d'AVION avec l'association, la nature et le montant de la subvention.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du Point d'Accès au Droit avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Pas-de-Calais, devant s'installer dans les locaux du Centre Social d'AVION.

La séance a été levée à 20h00

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental,
Jean-Marc TELLIER